

L'Europe interdit la pêche électrique



mercredi, 24 avril, 2019 - 14:31

Par La Rédaction

L'Union européenne faisait figure d'exception mondiale car cette pratique est déjà interdite en Chine, en Russie, au Brésil et aux Etats-Unis.

Par 571 voix pour, 60 contre et 20 abstentions, le Parlement européen a confirmé l'interdiction de la pêche électrique à partir du 1er juillet 2021. Il y a un an, l'instance avait déjà voté contre une proposition visant à lever les restrictions imposées à cette pratique expérimentale (seuls 5% des navires de pêche européens pouvaient pratiquer ce type de pêche).

La nouvelle réglementation va interdire le matériel de pêche électrique, en laissant la possibilité aux Etats membres d'anticiper l'application sur leurs eaux territoriales. Cela concerne surtout les Pays-Bas qui sont un des rares pays à pratiquer cette méthode. "C'est la fin de cette pratique désastreuse pour l'environnement et l'écosystème marin" s'est félicité l'eurodéputé français Alain Cadec, président de la pêche au Parlement européen.

La France a déjà dit non

La France, dont les pêcheurs ont manifesté à plusieurs reprises à ce sujet, a déjà dit son intention de faire appliquer cette règle dès sa publication. En effet, cette technique de pêche peut contribuer à une diminution plus rapide des stocks marins. L'augmentation des quantités pêchées en mer du Nord constatée début 2018 permet de penser que la ressource à long terme dans cette zone est mise en péril.

Cette pêche consiste à envoyer d'un chalut des impulsions électriques dans le sédiment pour y capturer des poissons et crevettes vivant au fond des mers." Le nombre de chalutiers autorisés à poursuivre la pêche électrique sera drastiquement revu à la baisse, passant de 84 chalutiers néerlandais à une dizaine" a souligné l'ONG Bloom.